

[INTERNET] Enquête publique préalable à la réalisation d'une aire d...

Sujet : [INTERNET] Enquête publique préalable à la réalisation d'une aire de grand passage des gens du voyage à La Jarne 17220

De : Anna Kervarec <

Date : 10/03/2024 18:57

Pour : pref-participation-public@charente-maritime.gouv.fr

Bonjour,

Je suis contre le projet de réalisation d'une aire de grand passage des gens du voyage à La Jarne 17220.

Projet inadapté et inacceptable par son ampleur.

Ci-joint les raisons qui me paraissent essentielles à soulever.

Cordialement,

Anna kervarec

Ps: je souhaite que mon adresse mail ne soit pas utilisée à des fins de publicité, ni vendue ni donnée.

— Pièces jointes : _____

IMG_20240310_185711.jpg

30 octets

Rappel des arguments que vous pouvez citer ou développer dans vos remarques sur le registre d'enquête publique :

(Même s'ils le sont tous, choisissez celui ou ceux qui vous semblent le plus pertinent)

-hygiène et environnement : plusieurs centaines de personnes faisant leurs besoins plusieurs semaines durant, chaque année sur le même site en tête de bassin versant vers les marais de la Jarne-Aytré, cela va provoquer indubitablement des problèmes environnementaux pour la nappe phréatique, les marais et plus en aval, la plage d'Aytré.

- Les infrastructures communales (terrain de sport, City-stade, jeux...) ne pourront pas absorber une augmentation de population si importante plusieurs semaines par an.

- Il y a un risque de perte importante d'exploitation pour les parcelles agricoles voisines.

- Il y a un risque de perte de valeur foncière pour les habitats voisins.

- La taille de l'aire prévue est disproportionnée au regard de la taille des villages voisins (La Jarne et Salles sur Mer) et des structures présentes.

- A l'heure de la loi ZAN et de la densification, alors qu'on est en manque de surface pour l'habitat, les activités économiques et même un hôpital, est-ce bien raisonnable de gaspiller 4 Ha de terres agricoles pour une aire qui ne servira que quelques semaines par an, juste pour assurer des stationnements quasi gratuits à des GDV qui ne voyagent plus que pour leur vacances ?

- Est-ce aux habitants de l'Agglo de La Rochelle de payer des structures de vacances plus d'un million d'euros pour permettre à des gens sans aucun rapport avec notre collectivité de venir y passer, à tour de rôle, quelques semaines quasi gratuitement ?

- La taille de ces aires (4 Ha minimum) est demandée principalement par des groupes religieux pour pouvoir y planter une église itinérante (chapiteau) et faire du prosélytisme religieux au profit des sectes évangélistes. Est ce bien la vocation de l'argent public de financer indirectement ces activités en contradiction avec la loi de 1905 ?

- La loi Besson prévoit ces aires de grand passage pour les rassemblements occasionnels et traditionnels. (Les pèlerinages de Sainte-Marie de la Mer sont en effet traditionnels.)

En quoi les migrations, sur notre côte atlantique, des missions évangélistes, sont-elles traditionnelles?

«ne pas jeter sur la voie publique»